

COMPTE-RENDU DU COMITE DIRECTEUR

MERCREDI 30 MAI 2018 À 20H

Présents :

Guy PANOUILLOT (Président OMS) ; **Robert VIEILLERIBIERE** (Vice-président OMS / Volleyball blancs) ; **Georges MARTINO** (Membre de droit OMS – Conseiller municipal / Vélo club blancs) ; **Didier CIRET** (Membre de droit OMS - Maire-adjoint chargé des sports) ; **Bruno SOULET** (Membre ; responsable CMS ; Association 42km195) ; **Hubert WELTER** (Secrétaire OMS) ; **Jean-Emmanuel FRONTERA** (Trésorier OMS) ; **Nadine GUILLON** (Ass. 42kms195 Le Blanc) ; **Danièle BUSZ** (Boule Sportive Blanche) ; **Alain MOULENE** (VCB VTT) ; **Philippe BIDAN** (Pétanque Blanche) ; **M. et Mme FRANCOIS** (CSLG) ; **Nathalie CORBEAU et Michel BRUNET** (Handball club Le Blanc) ; **Alain PERREARD** (Brenne Savates/Commission sport) ; **Bernard HOFFMANN** (Tir Sportif Blancs) ; **Jérémy DESSENON** (CERB) ; **Didier INGREMEAU** (Club Modéliste Blancs) ; **Yannick CAIGNARD** (Volant Blancs) ; **Samuel SAUDRAIS** (Club des dauphins/Centre culturel Le Blanc) ; **Jérémy GOUDAL** (A.S. Collège Les Ménigouttes) ; **Aurélié HELESBEUX** (Judo Club Blancs) ; **Nathalie TETE** (USB Football) ; **Cyrille BAPTISTE** (Le Blanc Athlétisme) ; **Rémy LOISEAU** (Cie Le Blanc archer) ; **Jacques FAURE** (Ass. Gestion Base de Plein Air) ; **Samuel SAVARY** (Volleyball Blancs) ; **Gilles CAMARD et Marc DEVAUX** (Billard Club Blancs) ; **Joëlle BRUNET** (Attelages Blancs) ; **Robert BARTHE** (ASSG Basket) ; **Auguste LYON** (A.S. Collège Sainte Anne) ; **Quentin JONOT** (A.S. Lycée Pasteur) ; **Francis TREMBLAIS** (Tennis de table Brenne Le Blanc) ; **Vincent VALET** (Club de Plongée du Blanc) ; **Michel BOUTIN et Adeline RONDEAU** (Fitness Form) ; **Mélanie JOUHANNEAU** (Ass. Blanche de Horse-ball) ; **Alain CORDE** (Golf des Rosiers) ; **Stéphanie RIBOTON** (Ecole Française de Parachutisme Le Blanc) ; **Didier MARTINAUD** (Amis Cyclos Blancs) ; **Marie TIRET** (Atout Brenne) ; **Dominique JACQUET** (Responsable Secteur 2) ; **Christine PHILIPS** (Correspondante Nouvelle république Tournon Saint Martin) ; **Nelly NOUMET** (Adjointe administrative municipale) et **Aurélié CHARRET** (Secrétaire OMS).

Excusés : Aïkido Dojo Le Blanc (**Paul MESZAROS**) ; Association Jeanne d'Arc (**Gaëlle COROLLER**) ; Association Lycée Pasteur au Galop (**Nelly TARLIER**) ; **Philippe PASQUIERS** (Responsable répartition installations sportives municipales/membre OMS) ; **Annick GOMBERT** (Maire du Blanc, Conseillère Régionale)

Absents : Association équestre l'Épineau Le Blanc ; Canoë Kayak Club Le Blanc ; CAR.G.A.C. Rando ; AAPMA Le Nénuphar ; Tennis Club Blancs ; Rallye Team Blancs ; Roller Club Blancs ; Rugby Club Blancs ; Martial MILLIN (Commission subventions de fonctionnement) ; Claude GOUDIN (Commissions récompenses et actions spécifiques manifestations) ; Frédérique VRIGNAT (Conseillère municipale/commission sports) ; Etienne BUCHMANN (Conseiller municipal/commission sports/commission remise récompenses OMS) ; C.A.S. de la ville du Blanc ; Carole BODIN (Responsable commission aide formation diplômante).

I/ Appel des clubs et présentation des manifestations passées ou à venir

Guy PANOUILLOT, Président de l'OMS, donne la parole à Robert VIEILLERIBIERE pour procéder à l'appel des clubs. Les clubs peuvent, s'ils le souhaitent, présenter une manifestation ou transmettre des résultats.

Association blanche de horse-ball : Mélanie JOUHANNEAU, secrétaire, annonce que la fête du centre équestre de l'Épineau aura lieu le 1^{er} juillet 2018.

Attelages blancs : Joëlle BRUNET, présidente, relate que l'association organise son concours d'attelage le premier week-end d'août aux écuries de Villeneuve à Rivarennes, et que la randonnée, ouverte aux attelages et aux cavaliers, aura lieu le dimanche 2 septembre 2018 avec un départ du centre équestre de la Virevolte.

Association 42km195 : Nadine GUILLON, secrétaire, précise que les entraînements continuent pendant toutes les vacances.



Association Jeanne d'Arc : Aucun représentant de l'association n'est présent (excusé). Guy PANOUILLLOT signale qu'un gala sera organisé le samedi 30 juin 2018 au gymnase Jean Moulin.

Club des dauphins : Samuel SAUDRAIS, président, relate qu'ont eu lieu la nocturne aquatique et un meeting de natation les 21 et 22 avril 2018.

Club d'escalade de la région blancoise : Jérémy DESSENON, président, annonce que la fête de l'escalade aura lieu le samedi 9 juin prochain au rocher de la Dube à Mérigny. Aucun repas ne sera fait le soir contrairement aux années précédentes mais il y aura une buvette avec une vente de sandwiches (en journée).

Fitness form : M. BOUTIN, vice-président, relate qu'un challenge (de 3 disciplines) sera organisé le vendredi 22 juin au gymnase Jean Moulin.

Le Blanc athlétisme : Cyrille BAPTISTE, président, invite l'assemblée à participer à la course à pied de Ruffec dimanche 3 juin. Deux distances sont proposées, 7 et 15 kms, pour un départ à 9h30.

Pétanque blancoise : M. BIDAN, secrétaire, annonce que le challenge « Super U » aura lieu le 19 août 2018.

Tennis de table Brenne Le Blanc : Francis TREMBLAIS, président, évoque qu'un tournoi des copains est organisé le samedi 16 juin prochain à 14h30 au gymnase Jean Moulin. Il précise, avec humour, que l'horaire du début de la manifestation sera probablement décalé à 15h en raison d'un match de l'équipe de France à 12h.

Tir sportif blancois : Bernard HOFFMANN, président, signale que le club organise un challenge aux armes anciennes les 7 et 8 juillet 2018.

USB Football : Nathalie TETE, trésorière, informe qu'un tournoi U13 aura lieu les 16 et 17 juin 2018. L'équipe 2 monte en première.

Vélo club blancois : Georges MARTINO, président, relate que la réunion demi-fond aura lieu le 28 juillet 2018 au stade Vélodrome. Alain MOULENE, responsable de la section VTT, en profite pour annoncer que la randonnée VTT « La Blancoise » fêtera ses 20 ans cette année, et se déroulera le dimanche 8 juillet prochain. Il sera proposé 3 parcours : 20, 30 et 50 kms. Rendez-vous à l'ancienne gare au Blanc.

Le Président de l'OMS remercie pour leur présence Dominique JACQUET, responsable du service des sports, et Christine PHILIPS, correspondante de la nouvelle république de Tournon Saint Martin, remplaçante de Brigitte BISSON.

II/ Intervention de Mme Marie TIRET

Guy PANOUILLLOT donne la parole à Marie TIRET, responsable du Foyer de Vie de l'association Atout Brenne.

Mme TIRET et ses collègues ont eu quelques difficultés d'inclusion de leurs résidents handicapés adultes ou enfants dans les clubs sportifs. Les difficultés peuvent être entendues car elles peuvent être liées à un manque de formation (comment accueillir ce type de personnes ?, quelle est la responsabilité de chacun dans cet accueil ? comment cela se passe s'il y avait un problème ? vers qui se retourner ?). Cet aspect là a suscité à plusieurs reprises, des questionnements de la part d'associations. L'accompagnement des résidents par un éducateur est aussi sollicité, ce qui n'est pas toujours possible. Il faut également prendre en compte que les résidents ont aussi besoin de vivre autre chose en dehors de l'organisme et qu'ils n'ont pas forcément envie d'être accompagnés par un éducateur pour aller faire du basketball ou du football.

L'idée est de trouver peut-être des solutions intermédiaires qui permettraient à la fois de rassurer les associations, de les accompagner dans les difficultés rencontrées dans ces projets d'inclusion, et la fois répondre aux besoins des résidents qui ont besoin de vivre, d'accéder aux associations comme tout le monde et de ne pas être qu'entre eux à chaque fois.

L'association Atout Brenne travaille avec beaucoup d'associations avec lesquelles cela se passe bien, où des « sections sportives handicap » ont été créées.

Des projets ont échoué où des résidents n'ont pas pu participer à un certain moment.

Mme TIRET explique que le but est de réfléchir avec les associations sportives ce qu'il pourrait être mis en place (les associations sont-elles prêtes à accueillir ces résidents à un certain moment ?, dans quelles conditions ?, quels sont les besoins ?). Pour cela, un courrier a été réalisé.

Guy PANOUILLLOT demande quelles sont les associations qui accueillent ou ont accueilli des personnes handicapées ? Judo Club Blancois, Tennis de Table Brenne Le Blanc, Compagnie Le Blanc Archer, Associations 42km195, USB Football, ASSG Basketball.

Francis TREMBLAIS, président du tennis de table Brenne Le Blanc, relate qu'il souhaiterait les faire participer à des compétitions par équipe. Est-ce possible de les faire sortir à des heures plus tardives et les emmener en compétition ? Est-ce que le retour vers 23h serait accepté ?

Mme TIRET indique qu'il faut prendre en compte si ce sont des enfants ou des adultes, et sur quels secteurs ils vont ? Tous ces sujets peuvent être abordés afin de les résoudre.

Jérémy DESSENON, président du club d'escalade de la région blancoise, signale que des enfants et des adultes handicapés ont été accueillis par le club lorsque cela était possible. Cette année, cela n'a pas été le cas (manque de temps). Il stipule qu'il faut aussi avoir la possibilité pour.

Le Président de l'OMS ajoute que le sujet avait été abordé lors du débat d'un forum des associations (il y a 2 ans). Certaines associations relataient qu'il fallait monopoliser un encadrant. Cet encadrant ne pouvait pas s'occuper des handicapés et des autres personnes en même temps.

Mme TIRET relate qu'effectivement, cela a été le cas pour certaines associations. Il est spécifié que l'association Atout Brenne va être là à l'interface, va essayer de créer quelque chose qui puisse leur servir, ainsi qu'aux associations, aux usagers, aux personnes en situation de handicap, et pourquoi pas à d'autres, ailleurs. Si l'association a cette expertise, il est possible de la mener. Il y a plusieurs idées. Pourquoi ne pas créer un service civique qui pourrait effectuer ces accompagnements individuels lorsqu'ils sont demandés par les associations ?

Il peut être possible d'imaginer des choses qui puissent accompagner les associations dans les difficultés susceptibles d'être rencontrées dans la mesure où ces associations sont d'accords pour pouvoir accueillir et que cela se passe dans les meilleures conditions possibles.

Mme TIRET est consciente que pour certains sports cela peut être plus difficile. Les gens viennent pour faire du sport, pour prendre du plaisir et lorsqu'ils se retrouvent face à un handicapé, c'est compliqué. Mais il y a peut être des solutions qui puissent permettre l'inclusion et le confort des personnes autour.

Robert BARTHE, secrétaire ASSG Basketball, stipule que dans un sport collectif, si une personne n'arrive pas à faire une passe ou un minimum de gestes techniques, les autres ne lui feront pas de cadeau. C'est déjà ce qu'il se passe avec les joueurs les moins bons dans une équipe.

Le club de basket avait un créneau pour les personnes en situation de handicap. Elles jouaient entre elles. Ce n'était que du loisir et il n'y avait pas de problème d'inclusion.

Mme TIRET souligne que l'inclusion n'est peut-être pas toujours possible.

Guy PANOUILLOT rétorque qu'en fonction de l'activité, cela est plus ou moins difficile d'inclure ces personnes. L'exemple du judo est pris : les personnes en situation de handicap ont été plus ou moins regroupées entre elles et où tout se passe plutôt bien.

Aurélien HELESBEUX, trésorier du judo club blancois, explique que le club effectue les deux. Deux créneaux, appelés judo adapté, sont réservés aux personnes handicapées. Régulièrement, des cours en commun sont réalisés. A chaque fois, cela se passe très, très bien. L'association n'a aucun souci là-dessus.

Jérémy DESSENON relate qu'il a accueilli pendant les vacances un camp composé à moitié de personnes valides et de personnes en situation de handicap. Cela nécessite des compétences de la personne qu'il y a en face. Tout est adaptable dans tous les sports mais c'est difficile. C'est peut-être aussi possible en basket.

M. DESSENON a été contacté par l'IME pour savoir s'il accepterait d'accueillir des ados, des adultes handicapés. Il n'a pas pu répondre positivement dans la mesure où il ne savait pas combien d'encadrants il aurait. En réalité, c'est ça le vrai problème. Il n'y a pas toujours assez de personnes pour encadrer. Il avait déjà été soumis qu'un éducateur spécialisé puisse aller dans les différentes associations.

Guy PANOUILLOT annonce qu'un courrier sera envoyé par mail aux associations sportives et demande à ce que chaque association y réponde et le renvoie. Il précise que le courrier ne sera pas envoyé aux associations sportives scolaires puisqu'elles regroupent des élèves de leur propre établissement.

Mme TIRET est remerciée pour sa présence et son intervention.

III/ Présentation du bureau de l'OMS

Guy PANOUILLOT fait la lecture de la composition du bureau de l'OMS suite à l'assemblée générale du 6 février 2018.

Président : Guy PANOUILLOT

Vice-président : Robert VIEILLERIBIERE

Secrétaire : Hubert WELTER

Trésorier : Jean-Emmanuel FRONTERA



Membres de droit : Didier CIRET, Georges MARTINO

Membres : Bruno SOULET, Philippe PASQUIERS.

Guy PANOUILLOT rappelle qu'il s'agit de sa dernière année de présidence.

IV/ Approbation du compte-rendu du Comité Directeur du 13 novembre 2017

Guy PANOUILLOT rappelle que le compte-rendu est sur le site internet de l'OMS.

Contre : 0 ; Abstention : 0.

Le compte-rendu est approuvé et adopté à l'unanimité.

V/ Saison sportive 2018-2019

1- Installations Sportives

Philippe PASQUIERS, responsable de la répartition des installations sportives, est absent ce soir.

Le Président de l'OMS demande à l'assemblée d'être attentive aux informations qui vont être données notamment par rapport à certains changements.

- Réunions de répartition des installations sportives municipales :

Elles auront lieu fin juin. Un mail sera envoyé pour avertir les établissements secondaires et les associations sportives. Il est précisé que la réunion des primaires aura également lieu fin juin.

- Pénalité d'absence à la réunion de répartition des installations sportives :

Ce point a été soulevé par Samuel SAVARY lors de l'assemblée générale de l'OMS en début d'année. La pénalité d'absence à la réunion de répartition des installations sportives est de 100€ (somme énorme pour les associations qui ont une petite subvention de fonctionnement). Après réflexion des membres du bureau de l'OMS, il a été décidé que la pénalité d'absence à la réunion de répartition des installations sportives serait de 10% du montant de la subvention de fonctionnement, plafonnée à 100€.

Cette proposition sera soumise au vote lors de la prochaine assemblée générale de l'OMS.

Jacky FAURE rappelle que cette pénalité a été mise en place à l'époque, car il y avait beaucoup d'absents. Il précise qu'il n'y a pas qu'une personne dans une association et qu'il est possible de se faire représenter. Il y a un certain nombre d'associations absentes ce soir. Cette mesure lui paraît importante. Il stipule qu'il a été pour la mise en place de la pénalité.

Guy PANOUILLOT rétorque qu'il y a aussi une pénalité pour absence aux comités directeurs de l'OMS. Dans le cadre de la répartition des installations sportives, lorsqu'une association n'est pas présente, cela signifie qu'il faut refaire la réunion.

- Piscine d'hiver : modification des horaires d'ouverture

Didier CIRET explique qu'il n'y aura plus de créneaux bloqués pour les TAP à partir de la rentrée puisqu'ils ne sont pas reconduits.

Il annonce que l'accès au bassin de la piscine d'hiver se fera à partir de 8h30 jusqu'à 16h30 pour la rentrée prochaine. (Cela n'empêchera pas d'arriver dans les vestiaires à 8h ou 8h10).

Il sera possible de prendre des créneaux d'une durée d'une heure, de 45 min ou encore de 30 min (cela est le cas parfois pour les primaires).

Les écoles primaires du Blanc vont de moins en moins à la piscine en dehors du lundi où il y a les créneaux du cycle apprentissage (créneaux encadrés par le personnel municipal). L'emploi du temps des MNS est un vrai gruyère.

Même si l'apprentissage de la natation est au programme, l'inspectrice de l'éducation nationale ne peut que relancer les écoles. Elle ne peut pas leur imposer. En revanche, les écoles extérieures viennent.

Cyrille BAPTISTE demande si la décision des nouveaux horaires d'accès au bassin est actée ?

Didier CIRET répond que cette décision est actée. S'il faut décaler l'horaire de 10 minutes, cela peut être revu.

Quentin JONOT, professeur EPS au Lycée Pasteur, explique que les cours commencent à 8h et que les élèves sont généralement aux installations sportives avant 8h. Cette année, les élèves étaient à



8h10 dans l'eau. Que feront les professeurs et les élèves de 8h à 8h30 ? De ce fait, les séances ne pourront plus être d'1h15 en sachant que le nombre de séances est limité à 10.

Didier CIRET stipule qu'il y a un problème de personnel pour le nettoyage du bassin et qu'il ne s'agit pas de réduire les séances.

Cyrille BAPTISTE demande s'il serait possible de revoir l'accès au bassin à 8h15 au lieu de 8h30 ?

Didier CIRET ne s'oppose pas à cette proposition, et signale que cela peut être négocié. A revoir lors de la réunion de répartition.

- Facturation des créneaux utilisés par le Lycée Pasteur à la Région :

Guy PANOUILLOT relate qu'il est de plus en plus difficile de comptabiliser l'utilisation des installations sportives municipales par le Lycée. Nelly NOUMET passe beaucoup de temps à réaliser cette tâche.

L'OMS est en train de réfléchir pour simplifier les choses.

Cyrille BAPTISTE propose d'arrêter de passer du temps sur la fréquentation au quart d'heure et de faire un forfait d'utilisation puisque la région paie. Cela serait plus simple dans la mesure où tout le monde est d'accord. L'agent comptable du Lycée comprend parfaitement la situation mais il y a tout un intérêt pour simplifier les choses.

Guy PANOUILLOT rappelle que l'OMS réalise ce qu'il lui ait demandé de faire. Le reste se passe entre la Mairie et le Lycée. Il stipule également qu'il faut vérifier si le Lycée est présent, les absences prévenues ou non. C'est un travail conséquent.

Didier CIRET précise qu'il faut revoir le fonctionnement.

- Piscine d'été :

Elle sera ouverte aux scolaires du lundi 18 juin au vendredi 6 juillet 2018, soit trois semaines. La plupart des demandes sont faites par les primaires et très peu par les secondaires. Il est indiqué qu'il a fallu faire un rappel car personne n'avait répondu.

Il est compliqué de gérer les demandes des primaires qui sont de plus en plus exigeantes (tenir compte des indisponibilités de chacun).

Pour cette année, le fonctionnement est le même que les années précédentes. Pour l'année prochaine, l'OMS va réfléchir pour mettre en place un autre fonctionnement.

- Courrier CSLG :

L'OMS a reçu un courrier du CSLG avec la demande de créneaux où figure le souhait de récupérer le créneau au gymnase Jean Moulin qui a été repris par l'OMS.

Le Président de l'OMS rappelle que les créneaux ne sont pas acquis d'année en année. Cette saison, il a fallu venir en aide à une association donc certains créneaux ont été repris. En réunion de répartition, les associations ont été informées que cela pouvait arriver.

Le problème se reposera la prochaine saison sportive avec les travaux du gymnase Pasteur : il faudra reloger l'association Jeanne d'Arc.

- Travaux gymnase Pasteur :

Les travaux devaient avoir lieu l'année dernière. Ils ont été repoussés à cette année mais n'ont toujours pas été effectués.

Une réunion aura lieu au Lycée Pasteur le vendredi 15 juin prochain. Cela sous entend que les travaux n'auront pas lieu tout de suite.

Cyrille BAPTISTE stipule que si la région centre Val de Loire était mieux organisée pour l'aménagement de notre territoire, les travaux seraient déjà réalisés. Il pense qu'il y a un manque de bonne volonté. Le Lycée Pasteur n'a rien par rapport à d'autres dans la région.

Quentin JONOT signale qu'il y a un maître d'œuvre mais qu'aucun appel d'offre n'a été passé.

Didier CIRET indique que dans ce cas, les travaux ne commenceront pas tout de suite.

- La parole est donnée à Didier CIRET :

* Le mur d'escalade est à nouveau opérationnel dans sa totalité. Il est précisé que le club d'escalade de la région blancoise et les services techniques de la ville ont fait le nécessaire. Jérémy DESSENON est remercié d'être intervenu rapidement.

La société de contrôle mandatée par la Municipalité avait mis en avant des défauts mineurs. Il est précisé que la Municipalité a changé d'organisme de contrôle. La vérification du mur d'escalade est effectuée tous les 2 ans.

* Quelques tapis de réception d'escalade sont commandés. Ils seront mis en place au gymnase Jean Moulin pour la rentrée.

* Il sera entrepris la réfection des différentes parties du sol du gymnase Jean Moulin qui se décollent. Cela avait déjà été fait mais il y a eu un problème avec l'épaisseur du revêtement qui n'était pas la même.

* Piscine d'hiver : les baies vitrées (d'origine) seront changées fin juin, début juillet. La faïence des vestiaires et des douches sera refaite. Les sèche-cheveux qui ne fonctionnent plus, seront remplacés.

* Dojo : la porte d'entrée sera prochainement changée contre une porte sécurisée et quelques tatamis seront remplacés si besoin, comme tous les ans.

Robert BARTHE, secrétaire de l'ASSG Basket, demande à Didier CIRET quel est le coût du remplacement des vitres des portes du gymnase Jean Moulin ? Didier CIRET n'a pas les chiffres en tête. Il pourra lui donner réponse ultérieurement.

2- Aide à la formation diplômante

La commission s'est réunie le mardi 20 mars 2018. 15 dossiers ont été étudiés :

- 2 formations ABC (athlétisme),
- 2 formations entraîneur 1^{er} degré hors stade (module 2) (athlétisme),
- 2 formations entraîneur 1^{er} degré Jeunes (athlétisme),
- 2 certificats de qualification professionnelle vidéo (parachutisme),
- 1 formation qualification PC6 (parachutisme),
- 1 formation monitorat fédéral option P.A.C. (parachutisme),
- 3 formations Brevet Fédéral Animateur de tir,
- 1 formation Brevet Fédéral Initiateur de tir,
- 1 formation DEJEPS mention tennis de table.

Pour les demandes d'aide, le dossier est à récupérer à la maison des sports. Une réunion sera probablement programmée en novembre ou en décembre 2018, voire en début d'année 2019.

3- Subventions de fonctionnement

La commission se réunit vers la mi-octobre.

Il est rappelé qu'un tiers des déplacements sera pris en charge pour 2019.

Une réunion commune Mairie/OMS sera mise en place pour aider les associations à compléter correctement les dossiers CERFA demandés par la Municipalité. Nelly NOUMET a vérifié les dossiers et il a fallu faire un certain nombre de relances.

Didier CIRET évoque qu'une association doit refaire le dossier depuis 3 mois, suite à des incohérences, mais qu'à ce jour, le dossier n'a toujours pas été retransmis. En conséquence, la subvention est bloquée pour l'instant.

Guy PANOUILLOT relate que l'OMS demande aux associations de fournir leur budget prévisionnel et leur bilan à la commission subvention de fonctionnement. Cette année, il sera possible de donner ces documents plus tard à la maison des sports, puisque les associations pourront transmettre la copie des formulaires complétés dans les dossiers CERFA à destination de la Mairie.

Suite à sa présence à la réunion FAR, le Président de l'OMS a été surpris du peu d'associations ayant déposé un dossier. Seules 9 associations sportives adhérentes à l'OMS l'ont fait. C'est peu sur une quarantaine d'associations.

Un article est paru le 20 mars dernier au sujet de subventions régionales. Il a été remarqué que 2 associations d'Argenton sur Creuse et d'Issoudun ont pu bénéficier d'une subvention régionale à hauteur d'environ 10 000 euros chacune pour l'achat de matériel. Il est regrettable qu'Annick GOMBERT, Maire du Blanc et conseillère régionale, ne soit pas présente ce soir car elle aurait pu répondre aux interrogations.

Samuel SAUDRAIS explique que pour l'achat de matériel, le dossier est en ligne comme celui pour l'achat d'un mini-bus. Il est possible d'obtenir une subvention de 40% pour l'achat d'un véhicule ou encore pour du matériel mutualisable et amovible. Le budget doit être d'au minimum de 3 000€.

Il est signalé que ce type de demande de subvention n'est pas nouveau. Mais le Président de l'OMS se pose la question puisqu'il n'y a aucune demande sur Le Blanc.

4- Mini-bus

Il est relaté qu'une convention est passée entre la société VISIOM et la Municipalité, et que cette dernière met le minibus à disposition de l'OMS.

Chaque convention a une durée de 3 ans. L'actuelle prend fin mi-octobre (2^e convention avec ce véhicule).

Didier CIRET a rencontré récemment le responsable régional de la société. La Municipalité a refusé de repartir avec un véhicule neuf car il est très compliqué de trouver des sponsors.

Le minibus a environ 113 000 kms. La société VISIOM a fait une proposition de tarif pour l'achat du véhicule : 6 580 euros TTC (cote ARGUS). Il a été précisé que les publicités devront obligatoirement être retirées dans les 2 mois suivants l'achat, et que les frais de carte grise seront à la charge de l'acheteur.

Il serait possible d'obtenir une subvention de 40% de la région pour l'achat d'un véhicule d'occasion. Il faudra s'assurer que l'OMS puisse y prétendre. Les demandes fonctionnent par semestre. Les dossiers sont à déposer avant décembre.

Guy PANOUILLLOT explique que sur le principe, l'OMS va vers le rachat du véhicule. Il peut encore faire pas mal de kilomètres et être utilisé par les associations même si les clubs des dauphins et l'USB foot ont investi dans l'achat de leur propre minibus.

La Municipalité a versé une subvention pour financer une partie de l'achat et l'OMS fera le complément. L'OMS va se renseigner du coût pour faire enlever les publicités.

Il faut que tout soit clair. Le contrôle technique sera à effectuer par le propriétaire.

5- Communication

Le « Le Blanc Sports n°39 » est paru en mai, où Joëlle BRUNET, présidente des attelages blancs, a été interviewée.

6- Forum des associations 2018

Le questionnaire de demande de matériel, etc... sera envoyé prochainement.

Le Président de l'OMS fait la lecture des associations sportives n'ayant pas répondu au premier courrier : Aïkido dojo Le Blanc, Canoë Kayak Club Le Blanc, Tennis Club Blancs, CSLG.

Mme FRANCOIS, représentante du CSLG, informe que l'association participera au Forum.

Il est précisé qu'un rappel avait été effectué aux associations n'ayant pas répondu.

Un débat aura lieu le matin. A ce jour, le thème n'est pas défini.

Le forum ouvrira ses portes à 13h30 pour finir vers 18h. Il sera suivi par l'intervention de personnalités et d'un vin d'honneur.

Cette année, l'Ecole Française de Parachutisme du Blanc organise la coupe de Précision d'Atterrissage le jour du Forum (atterrissage sur une cible de la taille d'une pièce de 2€) et aura lieu à l'extérieur de la bulle durant toute la manifestation. Cela engendrera une modification de l'espace extérieur réservé aux animations. Le comité d'organisation conviera les associations concernées, la première semaine de septembre pour tout planifier.

La parole est donnée à Samuel SAUDRAIS, directeur du centre culturel du Blanc. Il a été constaté que beaucoup d'associations (culturelles, caritatives, humanitaires, ...) ne participaient pas au Forum. Cette année, il sera mis en place un barnum à l'extérieur pour permettre un affichage des associations le désirant. Il y aura un relais de bénévoles de ces associations sur ce stand. Ce barnum

ne devrait pas concerner les associations sportives. Le centre social doit se charger de rappeler les associations. Le but est d'attirer plus d'associations.

Actuellement, une cinquantaine d'associations sont inscrites et auront un stand à ce forum.

Rappel de la date du forum des associations : Samedi 8 septembre 2018.

7- Questions diverses

- **Fête du sport (organisée par la ministre des sports du 21 au 23 09 2018) :**

Guy PANOUILLOT informe qu'il ne sait pas sous quelle forme sera organisée cette manifestation. L'OMS n'y participera pas puisqu'il y a déjà le forum des associations.

Aucune association n'a eu d'information à ce sujet. Il est possible que les comités départementaux de chaque discipline en parlent prochainement aux associations.

La Maison Départementale des Sports de Châteauroux n'a rien communiqué concernant cette fête du sport.

- **Remise des récompenses :**

Le Président de l'OMS réitère son regret sur le fait qu'aucun bénévole n'ait été proposé par les associations sportives pour la remise des récompenses de l'OMS.

Un document est transmis aux représentants des associations afin qu'ils y notent le nom de bénévoles à proposer au comité des médaillés de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif. Ces bénévoles peuvent être des personnes du bureau, des personnes (licenciées ou non au club) aidant depuis plusieurs années sur les compétitions, etc... En revanche, les salariés ne sont pas concernés par cela.

Certains représentants d'associations expliquent que s'il n'y a pas de proposition, c'est que les gens ne le souhaitent pas, ou que s'ils sont bénévoles, ce n'est pas pour être récompensé, puisqu'au final, ils sont tous bénévoles.

Guy PANOUILLOT rappelle succinctement le fonctionnement de la commission remise des récompenses de l'OMS et des propositions de bénévoles au comité des médaillés de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif. Pour le premier, il s'agit d'une démarche interne où l'OMS décide de l'attribution ou non de récompenses en fonction des palmarès sportif ou bénévole transmis. Et pour l'autre, l'OMS envoie les propositions au comité des médaillés et n'a aucun pouvoir de décision sur le choix des bénévoles qui seront récompensés dans les mois qui suivent le dépôt des documents ou non. La décision revient au Préfet du département.

Il ne faut pas que les associations proposent des bénévoles qui ne souhaitent pas être récompensés.

- **Centre Médico Sportif :**

Le certificat médical est valable 3 ans ou non : c'est à l'appréciation des fédérations. Les associations seront averties par leur fédération respective.

Le CMS sera ouvert du 1^{er} septembre au 31 octobre 2018. Le fonctionnement sera le même que l'année dernière.

Les rendez-vous seront pris en priorité le mercredi et le jeudi après-midi de 14h à 20h sauf contre ordre pour absence, et certains samedis de 9h à 12h. Il y a eu moins de visites en 2017 mais plus de nouveaux.

Un certificat d'aptitude aux sports en compétition (hors liste des disciplines à contrainte particulière, et autres cas spécifiques) est généralement réalisé et valable 3 ans à condition que le licencié remplisse un questionnaire santé chaque année et fournisse une attestation sur l'honneur. Théoriquement, un certificat médical effectué pour du judo en compétition peut être valable pour faire de la course à pied. Le certificat ne peut pas être refusé. En pratique, cela ne fonctionne pas du tout comme cela.

En ce qui concerne les personnes qui n'ont pas de licence (adhérents associations de loisir), c'est à l'appréciation des présidents d'associations. Une association de loisir peut demander un certificat médical plus régulièrement (tous les 3 mois, tous les 6 mois par exemple). Les médecins sont amenés à faire plus de certificats pour le loisir (cause : assurance).

Les fédérations de handball et de basketball demandent un certificat médical pour la licence loisir.

Un mail sera envoyé aux associations avec les dates d'ouverture du CMS.



- Statistiques licences saison 2017-2018

Un mail sera envoyé en juin aux associations sportives de l'OMS.

- Halle des sports

Danièle BUSZ, présidente boule sportive blancoise, a fait une demande en Mairie pour recouvrir de sable les terrains de la halle des sports car ils sont presque impraticables. A ce jour, aucune réponse n'a été transmise.

Didier CIRET répond que cela est prévu. C'est en attente d'une date de livraison.

Guy PANOUILLOT clôture la réunion en remerciant les associations sportives et en leur souhaitant de bonnes vacances.

Fin de la réunion à 21h15, suivie du vin d'honneur.

Fait à Le Blanc, le 7 juin 2018.

Le Président de l'OMS,

Guy PANOUILLOT.